

PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIQUE PAR VOIE ELECTRONIQUE RELATIVE A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Maison d'arrêt de Seine-Saint-Denis

COMMUNES DE TREMBLAY-EN-FRANCE ET DE VILLEPINTE – DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

1	PRESENTATION DE LA PROCEDURE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
1.1	PHASE D'EXAMEN
1.1.0	PIECES PROCEDURALES
	ACCUSE DE RECEPTION DE DEMANDE

Accusé de Réception

Il vous est délivré un accusé de réception suite au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale. Il concerne le projet Maison d'arrêt de Seine-Saint-Denis sur la commune principale Villepinte 93420.

Ce projet est porté par le pétitionnaire suivant : AGENCE PUBLIQUE POUR L IMMOBILIER DE LA JUSTICE.

Votre dossier a été transmis le 27/02/2023 à 10h19 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

La référence de votre dossier est : B-230220-155530-415-009

Le code postal de l'AIOT (commune principale) est : Villepinte 93420

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.